



**HANDBALL**

**LOISIRS**

**SAISON 2019-2020**

# **PRESENTATION**

Les clubs de handball du Comité des Alpes - Maritimes peuvent participer tout au long de la saison et sans contrainte de calendrier à des rencontres Loisirs sous couvert d'un règlement adapté que vous trouverez ci après.

Afin de répertorier et de diffuser largement les clubs qui proposent un créneau pour cette pratique non compétitive, nous demandons aux correspondants locaux de prendre contact avec le Comité.

## **1/ OBJECTIFS**

- Etendre le Handball par une pratique non compétitive,
- Maintenir les joueuses et joueurs d'un certain âge dans le club et fidéliser les pratiquants,
- Offrir un espace de jeu supplémentaire,
- Augmenter le nombre de licenciés,
- Créer une dynamique de dirigeants potentiels,
- Créer des moments conviviaux entre clubs, sans arrière pensée compétitive.

## **2/ ROLE DU COMITE**

- Répertorier les correspondants des équipes loisirs,
- Veiller à l'affiliation FFHANDBALL des équipes participantes,
- Veiller à la qualification des pratiquants Hand Loisir,
- Délivrer les feuilles de rencontres Hand Loisir à la demande,
- Recenser le nombre de rencontres et en établir un bilan trimestriel,
- Etablir un compte rendu annuel de l'activité.

## **3/ OBLIGATIONS DES CLUBS**

- Incrire son équipe auprès du Comité, et désigner, si possible un correspondant disponible,
- Etablir les licences en Pratiquant Loisir
- Programmer et organiser les rencontres en tenant compte de la disponibilité des équipes et des salles,
- Informer le Comité des rencontres au minimum une semaine avant, et solliciter de celui ci l'envoi de feuille(s) de rencontre(s) vierge(s),
- Ne pas oublier la convivialité de l'après rencontre !
- Renvoyer la feuille de rencontre Hand Loisir au Comité au maximum 7 jours après (date, lieu, équipes, nom des joueurs (joueuses), signature des responsables, le résultat est facultatif)

# REGLEMENT PARTICULIER HANDBALL LOISIR

## Rappel

**TOURNOIS, RENCONTRES AMICALES** Article 139 Règlement FFHB 2019 2020 PRINCIPES

Est considéré comme rencontre ou tournoi amical toute rencontre hors compétitions et qui est ouverte au public.

Toute rencontre amicale ou tournoi doit faire l'objet d'une déclaration d'organisation au moins 15 jours avant la date prévue, afin d'obtenir une autorisation de la part de l'instance fédérale compétente. Le non-respect de cette obligation entraîne pour les matches amicaux de niveau national l'impossibilité d'utiliser les outils informatiques fédéraux (Gest'hand, FDME).

Les déclarations seront établies par l'organisateur de la rencontre ou du tournoi à partir du logiciel Gest'hand. La validation sera faite par l'instance du niveau de jeu concerné, étant précisé que le niveau de jeu de référence sera celui de l'équipe du plus haut niveau.

### **1 / Condition - Qualification :**

La joueuse ou le joueur doit :

- Avoir plus de 16 ans : né(e) **en 2002 et avant**
- Etre titulaire d'une licence Pratiquant Loisir qui **exclut toute pratique en compétition organisée par les structures fédérales, territoriales ou départementales**
- **Un(e) licencié(e) JOUEUR COMPETITION ne peut, en aucun cas, participer à quelque rencontre loisir que ce soit dans son club.**

### **2 / Arbitrage :**

- Les rencontres seront dirigées par un ou deux arbitres, en accord entre les clubs, chargés d'appliquer les règles définies dans le code d'arbitrage.
- Une demande d'arbitre peut être faite à la commission d'arbitrage du CDAM.

### **3 / Règlement particulier :**

- Aucun format de match particulier, pas de contrainte de temps de jeu, les adaptations des règles sont possibles si les équipes sont d'accord,
- Les équipes doivent être mixtes. Au minimum deux féminines devraient être présentes.

### **4 / Organisation :**

- Les équipes, par l'intermédiaire des correspondants administratifs de leur club, se contacteront mutuellement pour l'organisation de rencontres (matchs ou tournois triangulaires). Les dates et heures des rencontres sont laissées au choix des équipes,
- L'organisateur informera le secrétariat du Comité ([6306000@ffhandball.net](mailto:6306000@ffhandball.net)) du lieu, de la date et de l'horaire de la rencontre. Le secrétariat du Comité retournera la feuille de match requise,
- Le nombre de joueurs évoluant à chaque rencontre n'est pas limité (création d'une nouvelle feuille de rencontre simplifiée),
- Tous les formats de jeu sont possibles, la concertation avant le match est la règle (en restant dans les limites des règlements de la FFHB),
- Les rencontres étant purement amicales, aucun résultat ne sera enregistré par le Comité,
- Les feuilles de rencontres seront retournées dument complétées au Comité dans un délai raisonnable.

**Le Comité des Alpes-Maritimes, se réserve tous les droits de modification du présent règlement si les conditions venaient à l'exiger.**